

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1122

3 mai 2012

SOMMAIRE

Alken Luxembourg S.à r.l.	53854	Isomax Castellum Investment A.G.	53840
Alternative Leaders Participations S.A. ..	53842	Jarvis Financial S.A.	53841
alter promotion s.à r.l.	53842	KKR Debt Investors 2006 S.à r.l.	53855
Argomar Oil Group Holding S.A.	53811	Lancaster Invest Holding S.A.	53841
AR - WE Echafaudages s.à r.l.	53854	Linear System S.A.	53844
Avendis Group S.A.	53813	Marussia Lux S.A.	53845
Ballywilliam S.A.	53849	Medical Phase One Organization S.A.	53841
Berringer Investment S.A.	53812	Murdelux S.à r.l.	53810
Biotech Food Holdings S.A.	53842	Nephila SICAV-SIF	53845
BMC Advisory S.à r.l.	53843	Nevest S.A.	53845
Cleantech Europe II Luxembourg S.à r.l.	53856	OBE Concept	53810
Clearfin Holding S.A.	53814	OIRP Investment 11 S.à r.l.	53811
Dahlias Patrimonium S.A.	53812	OIRP Investment 4 S.à r.l.	53812
Delta Networks Limited S.A.	53843	OIRP Investment 9 S.à r.l.	53812
Eurofin Capital SICAV - SIF SCA	53814	Ora S.A.	53813
Euroville S.à r.l.	53843	Orion Asset France S.à r.l.	53810
Firmament Capital Développement	53839	Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l.	53811
Formation	53839	Outback S.A.	53813
GES International S.A.	53840	Pelleas Investments S.à r.l.	53854
H&F Wings Lux 1 S.à r.l.	53854	PP LuxCo 1 S.à r.l.	53849
HR-Lincqx	53840	Real Fun Games S.à r.l.	53855
Hupah Holdings S.A.	53855	Real Fun Holding S.à r.l.	53853
Hupah Investor Holdings S.à r.l.	53854	Salon d'Esthétique Européen S.à r.l.	53844
Immobilière du Dernier Sol S.à r.l.	53845	SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial	53844
Infinity Investments S.A.	53856	Syneco S.à r.l.	53855
Intent Technology S.à r.l.	53855		

Murdelux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.771.

—
Extrait des résolutions prises par le procès-verbal de l'associé unique en date du 6 octobre 2011:

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Yan PERCHET et nomme aux fonctions de gérants, Madame Cécile BOYER, avec adresse professionnelle au 82, rue de la Tour d'Auvergne, F- 77185 Lognes et Monsieur Oronzo LIOTINO avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 02 avril 2012.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012039955/15.

(120053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

OBE Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2425 Luxembourg, 12, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 132.294.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2012

Résolutions prises

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est révoqué en tant que commissaire aux comptes, la société INTARIS SALAIRES ET GESTION S.à r.l., ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 145.750.

Deuxième résolution

Est nommé nouveau commissaire aux comptes, la société ACCOUNTING PARTNERS S.à r.l., ayant son siège social à L-7525 Mersch, 29, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 100.588, et ce pour les années 2011 à 2016.

Olivier BENS.

Référence de publication: 2012039978/19.

(120052108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Orion Asset France S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.751.

—
EXTRAIT

En date du 23 décembre 2011, le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au «Centre Etoile», 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Asset France S.à r.l.

Référence de publication: 2012039974/14.

(120052439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.618.

—
EXTRAIT

En date du 23 décembre 2011, le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au «Centre Etoile», 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012039975/14.

(120052423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Argomar Oil Group Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.534.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. ARGOMAR OIL GROUP HOLDING, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, dénoncé le 10 décembre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH premier juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI LANG avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012039994/19.

(120052659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

OIRP Investment 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.628.

—
EXTRAIT

En date du 23 décembre 2011, le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au «Centre Etoile», 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 11 S.à r.l.

Référence de publication: 2012039980/14.

(120052420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

OIRP Investment 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.193.

—
EXTRAIT

En date du 23 décembre 2011, le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au «Centre Etoile», 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2012039981/14.

(120052422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

OIRP Investment 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.630.

—
EXTRAIT

En date du 23 décembre 2011, le liquidateur de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au «Centre Etoile», 11/13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OIRP Investment 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2012039982/14.

(120052421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Dahlias Patrimonium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 131.901.

Par la présente, je vous informe démissionner avec effet immédiat au jour de la présente, des fonctions d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois, DAHLIAS PATRIMONIUM SA

établie et ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 49, Rue Glesener, constituée en date du 18 septembre 2007 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B.131 901.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2012040030/13.

(120052455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Berringer Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.983.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme BERRINGER INVESTMENT S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été dénoncé en date du 24 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B93.983.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, Premier Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 19 avril 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012039995/20.

(120052472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Outback S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.344.

Par décision du Conseil d'administration du 23 mars 2012, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B-63.130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la Société: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOURLOND.

Luxembourg, le 30 MAR. 2012.

Pour: OUTBACK S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012039987/17.

(120052294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Ora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.912.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2012:

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de CF Corporate Services, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012039986/16.

(120052774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Avendis Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.843.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. AVENDIS GROUP, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri M. Schnadt, dénoncé le 10 mars 2008.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH premier juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI LANG avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012039993/18.

(120052657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Clearfin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.122.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Me Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2012039996/15.

(120052373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Eurofin Capital SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.668.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of March,
Before Us Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- Eurofin Capital Management Ltd with registered office at Po. Box 3136, Road Town, Tortola, BVI, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands with number 598444.

and

2.- Eurofin Capital Keystone GP, S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, in process of registration with the Trade Register of Luxembourg incorporated by deed enacted today by the undersigned notary (General Partner);

Here represented by Mr. Oscar Casas Vilà, lawyer, with professional address at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two proxies under private seal.

The said proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, as represented, have requested the notary to state as follows the articles of association of a company which they thus wish to form (the Articles of Association).

Art. 1. Name

There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") qualifying as investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of «EUROFIN CAPITAL SICAV - SIF SCA» (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is established at Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

If the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object

The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the Law of 2007 relating to specialised investment funds, as such law may be amended, supplemented or rescinded from time to time.

Art. 5. Investment objectives and Policies

The purpose of the Company is to provide investors with an opportunity for investment in a professionally managed investment company with variable share capital in order to achieve an optimum return from the capital invested.

The Company will seek to achieve its objectives, in accordance with the policies and guidelines established by the General Partner. For this purpose the Company offers a choice of Sub-Funds as described in the Offering Document, which allow investors to make their own strategic allocation.

The specific goals and criteria to manage the assets of the various Sub-Funds could be considered as pursuing the following strategies: alternative investment strategies, investment in venture capital, investment in futures contracts (commodity futures and/or financial futures) and/or in options or investment in real estate; as stated, from time to time, in each relevant Appendix of the Offering Document dedicated to each one of these specific goals and criteria.

There can however be no assurance that the investment objective will be successful or that the investment objectives of the Company will be achieved.

The specific investment policies and risk spreading rules applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the Board of Directors of the General Partner and disclosed in the Offering Document.

Art. 6. Share Capital, Sub-Funds, Classes and Categories of Shares

The initial share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at the time of establishment amount to thirty one hundred Euro (EUR 31,000.-) represented by one (1) general partner share without par value, and three hundred and nine (309) ordinary shares without par value. The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company.

The minimum capital shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand euros (1,250,000.- Eur) within a period of 12 months following the authorization of the Company as a specialised investment fund under Luxembourg law.

The share capital of the Company shall be represented by the following two classes of Shares:

- "General Partner Share": Share which shall be subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (actionnaire-gérant commandité);
- "Ordinary Shares": Shares which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires).

For the purposes of the consolidation of the accounts the base currency of the Company shall be Euro (EUR).

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Offering Document of the Company.

The Company is one single entity; however, the rights of investors and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the constitution, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund, and the assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered.

The General Partner of the Company may decide at any time to create new Sub-Funds.

The General Partner of the Company may also decide to issue, within each Sub-Fund, other different classes of Shares (the "Classes") having e.g. (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, Shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) different currencies and/or such other features as may be determined by the General Partner of the Company from time to time.

The currency in which the Classes of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. The General Partner of the Company may, at the expense of the relevant Class of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class of Shares is denominated.

The Classes of Shares may be sub-divided into Categories of Shares which may differ in respect of their specific features.

Art. 7. Shares

7.1 The Company is restricted solely to Well-informed investors such as institutional investors, professional investors and any other qualified investors, as specified under article 2 of the Law of 2007.

Under the Law of 2007, a Well-informed Investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

- who adhere in writing to the status of Well-informed Investor, and
- who invest at least one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) in the Company or who have been subject to an assessment made by a credit institution, an investment firm or a management company certifying their expertise, experience or knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

This restriction is not applicable to the General Partner which may hold Shares without falling into one of these categories.

Each Share is indivisible with respect of the rights conferred to it. In their dealings with the General Partner of the Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Shares must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Shares may be suspended until these conditions are met.

Shares will only be issued in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

7.2 Form, Ownership and Transfer of Shares

Shares of any Class or Category in any Sub-Fund may be issued, upon decision of the General Partner as specified in the Offering Document, in registered form. The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his or her right of ownership of such Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of his or her Shareholding upon request; no certificates shall be issued.

Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares.

Title to Shares is transferred by the inscription of the name of the transferee in the register of Shareholders upon delivery to the General Partner of the Company of a transfer document, duly completed and executed by the transferor and the transferee.

The General Partner will not issue or give effect to any transfer of shares of the Company to any investor who may not be considered as Well-informed investor. The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well-informed investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed investor, the General Partner will redeem the relevant shares in accordance with the provisions under Article 8 below "Issue and redemption of Shares".

The General Partner will refuse the issue of shares or the transfer of shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well-informed investor. In considering the qualification of a subscriber or a transferee as a Well-informed investor, the General Partner will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well-informed investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the General Partner that such subscription is made on behalf of a Well-informed investor as aforesaid and the General Partner may require evidence that the beneficial owner of the shares is a Well-informed investor.

7.3 Restrictions on Subscription and Ownership

The General Partner may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Shares to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The General Partner may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, the Shareholders of the Company or any Sub-Fund.

In addition, the General Partner may:

- reject in whole or in part at its discretion any application for Shares; or
- redeem at any time Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding such Shares.

In the event that the General Partner gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Shareholder, such Shareholder shall cease to be entitled to the Shares specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed investor, the General Partner will redeem the relevant shares.

Art. 8. Issue and Redemption of Shares.

8.1 Issue of Shares The General Partner may issue Shares of any Class or Category within each separate Sub-Fund. Shares are made available through the General Partner on a continuous basis in each Sub-Fund.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund.

Shares shall be issued on the relevant business day (a "Business Day") having been designated by the General Partner to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the "Valuation Day"), subject to the right of the General Partner to discontinue temporarily such issue as provided in "Temporary Suspension of the Calculation". Whenever used herein, the term "Business Day" shall mean a day on which banks are open for business in Luxembourg.

The price per Share will be the net asset value ("NAV") per Share of the relevant Class or Category of Shares within each Sub-Fund as of the applicable Valuation Day together with any applicable sales charges. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally. The NAV per Share of each Class or Category will be available within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document.

Investors may be required to complete a subscription agreement for Shares or other documentation satisfactory to the General Partner indicating that the purchaser or the beneficial owner is not a "U.S. Person" and that he is an Institutional Investor, Professional Investor or a Qualified Investor as specified under article 2 of the Law of 2007. Subscription agreements containing such representations are available from the General Partner or the Company's duly appointed agents. For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments shall be made within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document by electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) and in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or in any other currency to the extent provided for in the Offering Document to the order of the Custodian. Failing these payment applications will be considered as cancelled.

The General Partner will not issue Shares as of a particular Valuation Day unless the application for subscription of such Shares has been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the subscriber) by a time dictated by the General Partner as more fully described in the Offering Document; otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day. Subscriptions may be executed by distributors; in such cases, investors may be aware that investment procedures or time limits may apply.

The General Partner reserves the right to reject any subscription in whole or in part, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant within the timeframe as indicated in the Offering Document, provided such subscription monies have been cleared.

No Shares of any Class or Category and Sub-Fund will be issued during any period when the calculation of the NAV per Share in such Class or Category or Sub-Fund is suspended by the General Partner.

In the case of suspension of dealings in Shares, the subscription will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period.

The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company ("réviseur d'entreprises agréé") which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund described in the Offering Document for the Shares of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Shareholders.

To the extent that a subscription does not result in the acquisition of a full number of Shares, fractions of registered Shares shall be issued to one thousandth of a Share.

8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the General Partner and disclosed in the Offering Document of the Company.

8.3 Redemption of Shares

Except as provided in "Temporary Suspension of the Calculation", Shareholders may at any time request redemption of their Shares.

Redemptions will be made at the NAV per Share in the relevant Sub-Fund and Class or Category on any Valuation Day, provided that the applications have been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or

directly from the Shareholder) by a time dictated by the General Partner of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day. Redemptions may be executed by distributors; in such cases, investors may be aware that investment procedures or time limits may apply.

Further to potential fluctuations, the redemption price may be higher or lower than the price paid at the time of the subscription or purchase.

Instructions for the redemption of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address of the Shareholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund, the relevant Class or Category, the number of Shares or currency amount to be redeemed, the name in which such Shares are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application.

Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the General Partner. Redemption requests made in accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in "Temporary Suspension of the Calculation" hereof.

The General Partner shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each Sub-Fund in order to make certain at any time, under normal circumstances, the repurchase of Shares of a Sub-Fund.

Upon instruction received from the General Partner, payment of the redemption price will be made within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document. Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class as disclosed in the Appendices below or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

Shares in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the NAV per Share of such Sub-Fund is suspended by the General Partner in accordance with "Temporary Suspension of the Calculation".

Furthermore, if on any Valuation Day repurchase requests and conversion requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests for repurchase or conversion will be deferred for such period as the General Partner considers to be in the best interest of the relevant Sub-Fund, but normally not exceeding one Valuation Day. On the next Valuation Day following such period, these repurchase and conversion requests will be met in priority to later requests.

If, as a result of any request for repurchase, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the General Partner may treat such request as a request to redeem the entire shareholding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Art. 9. Conversion of Shares

Except as otherwise specified in the Offering Document, Shareholders who wish to convert all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Sub-fund or Shares of the same or different Classes or Categories of Shares (as far as available) of another Sub-funds must submit an application by fax or by post to the registrar and transfer agent, specifying the Sub-Fund or Sub-Funds, the Class/Category or Classes/Categories concerned and the number of Shares they wish to convert.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Sub-Fund for Shares of another Class or Category in the same Sub-Fund and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Sub-Fund will be treated as redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Sub-Fund. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile.

Shares may be tendered for conversion on any Business Day.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

No conversion of Shares will be effected until a duly completed conversion request form or other written notification acceptable to the registrar and transfer agent has been received at the registered office of the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the General Partner acting on behalf of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day.

In converting Shares, the Shareholder must where applicable meet the minimum investment requirements referred to in Article 8.2 hereof.

If, as a result of any request for conversion, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the General Partner may treat such request as a request to convert the entire holding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Conversions will be made on the basis of the respective NAVs of the relevant Shares of the relevant Class or Category of Shares or Sub-Fund, as of the relevant Valuation Day(s) following receipt by the registrar and transfer agent, of the documents mentioned in the Offering Document, less any conversion charge specified in the Offering Document.

Art. 10. Charges of the Company

10.1 General The Company shall pay out of the assets of the relevant Sub-Fund all expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Fund;
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Sub-Fund;
- legal expenses incurred by the Custodian while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Custodian or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Association or otherwise with respect to the Company;
- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of the General Partner and all other documents concerning the Company, including registration statements and Offering Document and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the NAV from the Administrative Agent; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding 5 years.

10.2 Formation and launching expenses of the Company

The costs and expenses of the formation of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding 5 years from the formation of the Company and in such amounts in each year as determined by the General Partner on an equitable basis.

10.3 Formation and launching expenses of additional Sub-Funds

The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Sub-Fund shall be written off over a period not exceeding 5 years against the assets of such Sub-Fund only and in such amounts each year as determined by the General Partner on an equitable basis. The newly created Sub-Fund shall not bear a pro-rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

10.4 Fees of the General Partner

The General Partner is entitled to a management fee, payable out of the net assets of each Sub-Fund. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the General Partner will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.5 Fees of the Investment Manager

The Investment Manager is entitled to an investment management fee, and a performance fee as applicable payable out of the net assets of each Sub-Fund.

Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Investment Manager will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.6 Fees for the Investment Advisor

The Investment Advisor is entitled to an advisor fee payable out of the net assets of each Sub-Fund. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Investment Advisor will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.7 Fees for the Administrative Agent

The Administrative Agent is entitled to an administration fee out of the net asset of the relevant Sub-Fund payable at the end of each month. Such fee will depend on the investment policy of the relevant Sub-Fund.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Administrative Agent will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.8 Fees of the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent

The Custodian, paying agent, registrar and transfer agent shall be entitled to fees the maximum amount of which will be indicated in the Offering Document. In addition, the Custodian may receive customary banking fees for transactions.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent and any custody charges of banks and financial institutions to which custody of assets of a Sub-Fund is entrusted, will be borne by the relevant Sub-Fund.

Art. 11. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

The first accounting year will end on December 31, 2012.

The consolidated accounts of the Company shall be kept in the Reference Currency of the Company. The financial statements relating to the separate Sub-Funds shall also be expressed in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund.

Art. 12. Publications

Audited annual reports will be made available to the Shareholders at no cost to them at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

Any other financial information to be published concerning the Company, including the NAV, the issue, conversion and repurchase price of the Shares for each Sub-Fund and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the General Partner, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders, sent to the Shareholders via e-mail, published on the website of the Company, in one or more newspapers and/or in the Mémorial.

Art. 13. Determination of the net asset value per share

13.1 Frequency of Calculation

The NAV per Share for each Class or Category within the relevant Sub-Fund will be calculated as more fully described in the Offering Document (a "Valuation Day"), in accordance with the provisions of "Valuation of Assets" hereinafter.

Such calculation will be done by the Administrative Agent under the direction and the ultimate responsibility of the General Partner.

13.2 Calculation

The NAV per Share for each Class or Category of Shares within the relevant Sub-Fund shall be expressed in the Reference Currency of each relevant Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Sub-Fund attributable to the relevant Class or Category, being the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Class or Category less the portion of liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Class or Category, on any such Valuation Day, by the total number of Shares of such Class or Category then outstanding on the relevant Valuation Day, in accordance with the valuation rules set forth under "Valuation of Assets".

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in its Reference Currency.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest Share of the relevant currency as the General Partner shall determine.

13.3 Temporary Suspension of the Calculation

The General Partner may suspend the determination of the NAV per Share of any Sub-Fund and in consequence the issue and redemption of its Shares from its Shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Sub-Fund:

- when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund, or when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

- when, as a result of political, economic, military or monetary events, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-Fund, or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published and shall be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the NAV has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the NAV per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the NAV per Share in the relevant Sub-Fund.

13.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company;
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- (viii) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of the assets of each Sub-Fund shall be determined as follows:

- a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
 - b) The value of securities listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;
 - c) In the event that the securities are not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the General Partner, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the General Partner based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith by the General Partner;
 - d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;
 - e) The NAV per Share of any Sub-Fund may be determined by using an amortised cost method for all investments with a known short term maturity date. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Administrative Agent will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Sub-Fund's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Administrative Agent. If the Administrative Agent believes that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Administrative Agent shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;
- The relevant Sub-Fund shall, in principle, keep in its portfolio the investments determined by the amortisation cost method until their respective maturity date;
- f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Administrative Agent;
 - g) All other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Administrative Agent;

h) The Administrative Agent, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Administrative Agent is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

If since the time of determination of the NAV per Share of any Class or Category in a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Administrative Agent may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the NAV per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second NAV per Share.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;
- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable administrative expenses;
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- (v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner; and
- (vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the General Partner shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in its corresponding Section.

The NAV per Share for each Sub-Fund is determined by the Administrative Agent and made available at its registered office.

Each Sub-Fund shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

Art. 14. Distribution policy

The General Partner may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount of the net assets of undertakings for collective investment, as required by Luxembourg law. Distributions made and not claimed within five years from their due date will lapse and revert to the relevant Sub-Fund.

Art. 15. Amendments to the Articles of Association

The General Partner may call for an extraordinary meeting of shareholders and in accordance with Luxembourg law, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, may do such amendments to these Articles of Association as it may deem necessary in the interest of the Shareholders.

Art. 16. Duration, Liquidation and Amalgamation of the Company or of any Sub-Fund, Class or Category

The Company and each of the Sub-Funds are established for an unlimited period of time. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 15 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the minimum capital provided for by the Law of 2007, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth (1/4) of the minimum capital provided for by the Law of 2007; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4) of the votes of the shares represented at the meeting. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Mémorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event will also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the General Partner.

The general meeting or, as the case may be, the liquidator(s) it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the general meeting, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in proportion to the number of Shares held by them. The general meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the general meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders. At the date of the decision of the liquidation of the Fund, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the date of the decision of the liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the decision of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

Shares may be redeemed, provided that Shareholders are treated equally.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Sub-Fund should fall down to such an amount considered by the General Partner as the minimum level under which the Class, Category or Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Sub-Fund should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Sub-Fund or when the range of products offered to clients is rationalized, the General Partner may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Sub-Fund, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including effective prices and expenses incurred for the realisation of investments). The Company shall send a notice to the shareholders of the relevant Class, Category or Sub-Fund, before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the General Partner, shareholders of such Class, Category or Sub-Fund, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the General Partner authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the General Partner in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realisation of the investments, closing expenses and non paid-off setting-up expenses) until the effective date of the compulsory redemption.

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the liquidation of Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds, the General Partner may decide to amalgamate a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Sub-Fund becomes effective.

The General Partner may decide to allocate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of another UCI submitted to the Law of 2007 or to another sub-fund within such other UCI (such other UCI or sub-fund within such other UCI being the "new Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders) where the value of the net assets of any Class, Category and/or Sub-Fund has decreased to an amount determined by the General Partner to be the minimum level for the Class, Category and/or Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation or as a matter of rationalisation. Such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner (and, in addition, the notice will contain information in relation to the new Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the General Partner, provided that only the Shareholders having expressly consented thereto may be transferred to a foreign UCI.

Art. 17. Conflict of Interest

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner and/or any one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. The General Partner and/or any officer of the

Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that the General Partner and/or any officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, the General Partner and/or such officer shall make known to the Shareholders such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and the General Partner and/or such officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

Art. 18. General Partner

18.1 The Company shall be managed by its General Partner. The General Partner is a shareholder of the Company. The General Partner is the company EUROFIN CAPITAL KEYSTONE GP, S.à r.l. with registered office at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

18.2 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

18.3 The General Partner has the most extensive powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association for the General Meeting of shareholders shall fall within the remit of the General Partner.

18.4 The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the investment policy.

Furthermore, the General Partner may appoint one or more investment managers and/or investment advisors with respect to the implementation of the investment policy of the Company.

Any such appointment may be revoked by the General Partner at any time

18.5 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who need not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment to the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the General Partner.

18.6 The General Partner may be removed by the Company, following a determination by a competent Luxembourg court, and replaced by another general partner solely (i) in case of material breach of the Articles, gross negligence, fraud or other wilful misconduct, or (ii) for any illegal acts of the General Partner to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of shareholders as impacting its ability, "honorabilité" or appropriateness of its mission.

The removal, which shall be effective following a determination by a competent Luxembourg court, first requires a decision of the general meeting of shareholders with a 80% majority of the cast votes present or represented at such meeting. Such general meeting of the shareholders may be held at any time and called by the General Partner upon the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the capital of the Company. Decisions shall be validly passed without the concurrence of the General Partner, as neither the General Partner nor any person or entity having a personal and/or direct financial interest in the capital of the General Partner, nor any members of the board of directors of the General Partner or any other investment manager if appropriate, shall be entitled to vote.

In case of removal, the General Partner shall procure that the General Partner shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor general partner that shall be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

Upon a decision of the general meeting of shareholders to remove the General Partner, and following a determination by a competent Luxembourg court, the Company shall have the right to re-purchase all management shares at a price equal to the fair value to the successor General Partner, and all management shares shall be transferred to the Company or to the successor General Partner, as the case may be, and such transfer shall be registered in the register of shares of the Company with effect as of the date on which the Company is notified such purchase.

In case of removal, the Company shall issue no break-up fee to the General Partner and the latter shall not be entitled to any transaction payment in respect of which it has acted fraudulently.

Art. 19. Signatory Powers

Toward third parties, the Company will be bound by the signature of the General Partner or any other persons to whom authority has been delegated by the General Partner.

No ordinary shareholder shall represent the Company.

Art. 20. General Meetings of Shareholders of the Company

The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class or Category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held on June 20, at 10:30 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 21. Auditor

In accordance with the Law of 2007, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the Shareholders' General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent auditor may be dismissed at any time by the Shareholders' General Meeting.

Art. 22. Custodian of the assets of the Company

To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5 April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian").

The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law of 2007.

If the Custodian wishes to resign, the General Partner shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation.

The General Partner may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

Art. 23. Applicable law, Jurisdiction, Language

The Articles of Association are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Any claim arising between the Shareholders, the General Partner, the Investment Manager, the Administrative Agent and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the General Partner, the Investment Manager, the Administrative Agent and the Custodian may subject themselves and the Company (i) to the jurisdiction of courts of the countries in which the Shares are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, (ii) with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by Shareholders resident in such countries, to the laws of such countries.

English shall be the governing language of these Articles of Association.

Art. 24. General provisions

In respect of all matters not governed by these Articles of Association the parties shall refer to the provisions of the law of 10th August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto and the relevant law and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law of 2007

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2012.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2013.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for three hundred and ten (310) Shares as follows:

1) Eurofin Capital Keystone GP, S.à r.l.	1 General Partner Share 1 Ordinary share
2) Eurofin Capital Management LTD	308 ordinary Shares
Total:	310 Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 3,000.- euros.

General meeting of the shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolutions:

- 1- The registered office of the Company is established at L -5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
- 2- Is appointed as external auditor:

BDO Audit, S.A, L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

- 3- The Company will be managed by the General Partner Eurofin Capital Keystone GP, S.à r.l.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the french translation :

L'an deux mille douze, le seize mars,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU

1. Eurofin Capital Management Ltd une société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social à Po.Box 3136, Road Town, Tortola, Iles vierges Britanniques, immatriculée au «Registrar of Companies» des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 598444 (Actionnaire Commanditaire);

2. Eurofin Capital Keystone GP, S. à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, en cours d'immatriculation au RC.S. de Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour, (Actionnaire Commandité);

Toutes deux ici représentés par M. Oscar Casas Vilà, Avocat, demeurant professionnellement à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils envisagent ainsi de créer (les Statuts).

Art. 1^{er}. Raison sociale

Il existe entre les actionnaires existants et ceux pouvant devenir détenteurs d'actions à l'avenir, une société en commandite par actions qualifiée en tant que société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de «EUROFIN CAPITAL SICAV - SIF SCA» (la «Société»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est sis à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Si l'actionnaire-gérant commandité détermine que des événements politiques, économiques, sociales ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qu'ils interfèrent avec les activités courantes de la Société à son siège social ou avec la bonne communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant un tel transfert temporaire, restera une entreprise luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet

L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds disponibles en titres négociables de tout type et tout autre actif autorisé conformément à la loi du 13 février 2007, relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi de 2007»), en répartissant les risques liés à l'investissement et en offrant à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société pourra prendre toutes mesures et conduire toutes opérations qu'elle trouvera appropriées pour achever ou développer son objet en conformité avec la Loi de 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, avec ses modifications le cas échéant.

Art. 5. Objectifs et Politiques d'investissement

L'objectif de la Société est de donner aux investisseurs l'opportunité d'investir dans une société d'investissement à capital variable professionnellement gérée afin d'obtenir un rendement optimal à partir du capital investi.

La Société vise à atteindre ses objectifs conformément aux politiques et directives prévues par l'actionnaire-gérant commandité. À cette fin, la Société offre un choix de compartiments comme décrit dans le document d'émission, qui permet aux investisseurs de procéder à leur propre allocation stratégique.

Les objectifs et critères spécifiques visant à gérer l'actif des différents compartiments peuvent être considérés comme poursuivant les stratégies suivantes: stratégies d'investissement alternatif, investissement en capital-risque, investissement en contrats à terme (contrats à terme sur marchandises et/ou contrats à terme d'instruments financiers) et/ou en options ou investissements en immobilier; comme prévu, de temps à autre, dans chaque annexe pertinente du document d'émission dédiée à chacun de ces objectifs et critères spécifiques.

Il ne peut toutefois y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement de la Société réussissent ou soient atteints.

Les règles de répartition des risques et les politiques d'investissement spécifiques applicables à chaque compartiment particulier seront fixées par l'actionnaire-gérant commandité et publiées dans le document d'émission.

Art. 6. Capital, Compartiments, Classes et Catégories d'actions

Le capital initial de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera au moment de la mise en place d'un montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité sans valeur et trois cent neuf (309) actions commanditaires sans valeur. Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société.

Le capital minimum de la Société sera au moins égal à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) pendant les 12 mois qui suivent l'autorisation de la Société.

Le capital social de la Société sera représenté par les classes d'actions suivantes:

- «Action d'actionnaire commandité»: action souscrite par l'actionnaire-gérant commandité;
- «Actions ordinaires»: actions souscrites par les actionnaires commanditaires;

La devise de base utilisée pour la consolidation de comptes sera l'Euro (EURO).

Pour chaque compartiment, un portefeuille indépendant d'investissements et d'actifs sera conservé. Les différents portefeuilles seront investis séparément en fonction de leurs caractéristiques spécifiques comme décrit dans le document d'émission de la Société.

La Société est une entité unique; cependant, les droits des investisseurs et créanciers concernant le compartiment ou établis par la constitution, le fonctionnement ou la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment et les actifs d'un compartiment ne seront responsables que pour les droits des actionnaires liés à ce compartiment et pour ceux des créanciers dont la réclamation se rapporte à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation de ce compartiment. Dans les relations entre les actionnaires de la Société, chaque compartiment est traité en tant qu'entité séparée. Les actifs, engagements, charges et dépenses qui ne peuvent être alloués à un compartiment précis sont imputés aux différents compartiments proportionnellement à leur actif net respectif, le cas échéant en fonction des sommes considérées.

L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut décider à tout moment de créer de nouveaux compartiments.

L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut également décider d'émettre, dans chaque compartiment, autres différentes classes d'actions (les «classes») ayant par exemple (i) une structure de charges de rachat et vente particulière

et/ou (ii) une structure de frais de gestion ou de conseil spécifique et/ou (iii) des frais de distribution, de gestion des actionnaires ou autres différents et/ou (iv) des types variés d'investisseurs ciblés et/ou (v) des monnaies différentes et/ou toute autre caractéristique pouvant être fixée par l'actionnaire-gérant commandité de la Société à tout moment.

La monnaie dans laquelle les classes d'actions sont libellées peut différer de la monnaie de référence du compartiment pertinent. L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut, aux frais de la classe d'actions concernée, utiliser des instruments comme des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que celle dans laquelle la classe d'actions concernée est libellée.

Les classes d'actions peuvent être sous-divisées en catégories d'actions pouvant ne pas avoir les mêmes caractéristiques spécifiques.

Art. 7. Actions

7.1 La société est exclusivement limitée aux investisseurs avertis tel que les investisseurs institutionnels, professionnels et autres investisseurs qualifiés, comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007.

Conformément à la Loi de 2007, un investisseur averti doit être un investisseur institutionnel, professionnel ou autre qui remplit les conditions suivantes:

- qui adhère par écrit au statut de l'investisseur bien informé et
- qui investit au moins cent vingt-cinq mille euros (125 000 euros) dans la Société ou
- qui a été soumis à une déclaration effectuée par un établissement de crédit, une société d'investissement ou de gestion certifiant son expertise, expérience ou connaissance en ce qui concerne l'évaluation appropriée d'un investissement dans la Société.

Les conditions de cet article ne s'appliquent pas aux dirigeants de l'actionnaire-gérant commandité qui tient des actions sans tomber dans une des deux catégories précédentes.

Chaque action est indivisible conformément aux droits qui lui sont conférés. Dans leurs transactions avec le Gérant de la Société ou la Banque de dépôt, les co-détenteurs d'actions ou les contestataires d'actions doivent être représentés par la même personne. L'exercice des droits liés aux actions peut être suspendu jusqu'à ce que les conditions soient satisfaites.

Les actions sont exclusivement nominatives.

Toutes les actions émises enregistrées de la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires gardé par la Société ou par une personne ou plus à ce désignées par la Société et un tel registre comprendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son lieu de résidence ou domicile choisi comme indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant versé sur chaque fraction d'action.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit à la possession des actions nominatives.

Les actionnaires autorisés à recevoir les actions nominatives doivent donner à la Société l'adresse à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Cette adresse sera inscrite au registre des actionnaires.

Si un actionnaire peut prouver, à satisfaction de la Société, que son certificat d'actions a été perdu, abîmé ou détruit alors, un duplicata de certificat d'actions peut être émis, à sa demande, suivant telles conditions et garanties, incluant mais non exclusivement une obligation émise par une compagnie d'assurance, que la Société déterminera. À l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel il sera précisé qu'il s'agit d'une copie, le certificat d'action original en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis deviendra nul.

Les certificats d'actions abîmés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

7.2 Formulaire, détention et transfert d'actions

Les actions de toute classe ou catégorie dans tout compartiment peuvent être émises sur décision de l'actionnaire-gérant commandité comme précisé dans le document d'émission, en la forme nominative.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa possession d'actions sur demande; aucun certificat ne sera émis.

Des fractions d'actions nominatives seront émises, qu'elles résultent de leur souscription ou de leur conversion.

Le droit aux actions est transféré par inscription du nom du cessionnaire dans le registre des actionnaires sur délivrance du document de transfert au de l'actionnaire-gérant commandité, dûment rempli et exécuté par le cédant et le cessionnaire.

L'actionnaire-gérant commandité ne délivrera pas ou ne donnera pas suite à un transfert d'actions de la Société à tout investisseur n'étant pas considéré comme un investisseur averti. L'actionnaire-gérant commandité peut, à sa seule discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date où il aura preuve reçue suffisante de la qualité d'investisseur averti de l'investisseur. S'il apparaît à quelconque moment que le détenteur d'une classe ou catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité rachètera les actions concernées conformément aux dispositions sub article 8 ci-après «Émission et rachat d'actions».

L'actionnaire-gérant commandité refusera l'émission ou le transfert d'actions s'il n'existe pas de preuve suffisante que la personne ou la société à laquelle les actions sont vendues ou transférées est un investisseur averti. En étudiant la

qualification d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité aura soin d'observer les directives ou recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les investisseurs avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier à l'actionnaire-gérant commandité que cette inscription est effectuée au nom d'un investisseur averti comme susmentionné et l'actionnaire-gérant commandité peut requérir la preuve que le bénéficiaire réel des actions est un investisseur averti.

7.3 Restrictions concernant la souscription et propriété.

L'actionnaire-gérant commandité peut, à tout moment et à sa propre discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'actions aux personnes privées ou morales résidant ou établis dans certains pays ou territoires. L'actionnaire-gérant commandité peut également interdire à certaines personnes privées ou morales d'acquérir directement ou à titre de bénéficiaire ou de détenir des actions, si cette mesure est nécessaire pour la protection de la Société ou d'un compartiment, des actionnaires de la Société ou d'un compartiment.

En outre, l'actionnaire-gérant commandité peut:

- rejeter en tout ou partie à sa propre discrétion toute demande d'actions; ou
- racheter à tout moment des actions détenues par des actionnaires qui n'ont pas le droit d'acheter ou de détenir ces actions.

Dans le cas où l'actionnaire-gérant commandité notifie à un actionnaire le rachat obligatoire pour l'une quelconque des raisons susmentionnées, ce dernier n'aura plus droit aux actions mentionnées dans l'avis de rachat immédiatement après la clôture de l'activité à la date y précisée.

S'il apparaît à un quelconque moment qu'un détenteur d'une classe ou d'une catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité rachètera les actions concernées.

Art. 8. Émission et Rachat d'actions

8.1 Émission d'actions

L'actionnaire-gérant commandité peut émettre des actions de toute classe ou catégorie dans chaque compartiment séparé.

Les actions sont régulièrement mises à disposition par l'actionnaire-gérant commandité dans chaque compartiment.

L'actionnaire-gérant commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises dans chaque compartiment.

Les actions sont émises au jour ouvrable concerné (un «jour ouvrable») désigné par l'actionnaire-gérant commandité comme étant le jour d'évaluation du compartiment concerné (le «jour d'évaluation»), sous réserve du droit de l'actionnaire-gérant commandité d'interrompre temporairement l'émission comme prévu dans «Suspension provisoire du calcul». À chaque fois qu'il y est fait référence dans la présente, l'expression «jour ouvrable» signifie un jour où les banques sont ouvertes aux activités au Luxembourg.

Le prix par action sera la valeur nette d'inventaire («VNI») par action de la classe ou catégorie concernée d'actions dans chaque compartiment au jour d'évaluation en vigueur plus les charges de ventes applicables. En fonction des lois, des réglementations, des règles de la bourse ou des pratiques bancaires dans le pays où la souscription est effectuée, des impôts ou des coûts additionnels peuvent être demandés. La VNI par action de chaque classe ou catégorie sera disponible pendant la durée fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisée dans le document d'émission.

Les investisseurs peuvent être requis de compléter un accord de souscription pour les actions ou autre documentation satisfaisante à l'actionnaire-gérant commandité indiquant que l'acheteur ou le bénéficiaire réel n'est pas «une personne américaine» et qu'il est un investisseur institutionnel, professionnel ou qualifié comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007. Les accords de souscription contenant telles représentations sont disponibles auprès de l'actionnaire-gérant commandité ou des agents dûment nommés de la Société. Pour toute inscription subséquente des instructions seront données par télécopie, télex ou par courrier.

Les paiements seront opérés pendant la période fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisée dans le document d'émission par transfert bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf là où les pratiques bancaires locales ne permettent pas le transfert bancaire électronique) et dans la monnaie de référence du compartiment concerné ou dans toute autre devise dans la limite imposée par le document d'émission à l'ordre de la banque de dépôt. Faute de ce faire, les demandes de paiement seront considérées comme annulées.

L'actionnaire-gérant commandité n'émettra pas d'actions, un jour d'évaluation particulier, à moins que la demande de souscription de ces actions ait été reçue par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement du souscripteur) à un moment dicté par l'actionnaire-gérant commandité comme décrit plus amplement dans le document d'émission; autrement, toute demande sera considérée comme ayant été reçue le jour ouvrable suivant.

L'actionnaire-gérant commandité se réserve le droit de rejeter toute souscription en tout ou en partie, dans lequel cas les sommes de souscription versées ou le solde y afférent, le cas échéant, seront normalement retournées au demandeur dans la période prévue comme indiqué dans le document d'émission, pourvu que ces sommes de souscription aient été compensées.

Aucune action d'une quelconque classe ou catégorie et compartiment ne sera émise pendant la période où le calcul de la VNI par action d'une telle classe ou catégorie ou compartiment est interrompu par l'actionnaire-gérant commandité.

Dans le cas de suspension de transactions d'actions, la souscription sera négociée au premier jour ouvrable suivant la fin de la période de suspension.

L'actionnaire-gérant commandité peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé qui sera disponible pour inspection et pourvu que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du compartiment concerné décrits dans le document d'émission des actions de la Société. Tous frais occasionnés afférents à un apport en nature de titres seront supportés par les actionnaires concernés.

Dans la mesure où la souscription n'engendre pas l'acquisition d'un nombre complet d'actions, des fractions d'actions nominatives seront émises jusqu'à un millième d'action.

8.2 Investissement et participations minimums

Des montants minima d'investissements initiaux et subséquents ainsi que de participation peuvent être fixés par l'actionnaire-gérant commandité et mentionnés dans le document d'émission de la Société.

8.3 Rachat d'actions

A l'exception de ce qui est prévu dans «Suspension provisoire des calculs», les actionnaires peuvent à tout moment demander le rachat de leurs actions.

Les rachats seront effectués à la VNI par action dans le compartiment et classe ou catégorie concernés à tout jour d'évaluation, pourvu que les demandes aient été reçues par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement de l'actionnaire) au moment fixé par l'actionnaire-gérant commandité au Luxembourg, comme décrit plus précisément dans le document d'émission. Les demandes reçues après cette période seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant.

Par suite de fluctuations potentielles, le prix de rachat peut être plus élevé ou plus bas que le prix payé au moment de la souscription ou de l'achat.

Les instructions pour le rachat d'actions peuvent être données par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations suivantes (le cas échéant): l'identité et l'adresse de l'actionnaire demandant le rachat, le compartiment concerné, la classe ou catégorie concernée, le nombre d'actions ou le montant à racheter, le nom auquel les actions sont enregistrées et les détails complets du paiement, incluant le nom du bénéficiaire, de la banque et du numéro de compte. Tous les documents nécessaires à la réalisation du rachat doivent être joints à la demande.

Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document prouvant le droit d'agir au nom de l'actionnaire ou par procuration en la forme et substance acceptable par l'actionnaire-gérant commandité. Les demandes de rachat effectuées conformément à la procédure en cours seront irrévocables, sauf dans le cas où un actionnaire révoquerait cette demande parce qu'elle ne peut être honorée pour l'une des raisons mentionnées dans «Suspension provisoire du calcul» de la présente.

L'actionnaire-gérant commandité garantira qu'un niveau approprié de liquidités est maintenu dans chaque compartiment afin d'assurer à tout moment, en des circonstances normales, le rachat d'actions d'un compartiment.

Sur instruction émanant de l'actionnaire-gérant commandité, le paiement du prix de rachat sera effectué dans la période fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisée dans le document d'émission. Le paiement de ces actions sera opéré dans la devise de référence du compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la monnaie de libellé de la classe concernée comme prévu aux annexes ci-dessous ou dans toute devise convertible librement mentionnée par l'actionnaire. Dans le dernier cas, tous frais de conversion seront supportés par l'actionnaire concerné.

Les actions de tout compartiment ne seront pas rachetées si le calcul de la VNI par action dudit compartiment est suspendu par l'actionnaire-gérant commandité conformément à «Suspension provisoire du calcul».

En outre, si à un jour d'évaluation, les demandes de rachat et de conversion se rapportent à plus de 10 % des actions en circulation d'une classe ou catégorie ou compartiment précis, l'actionnaire-gérant commandité peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion sera retardé pour la période considérée par l'actionnaire-gérant commandité comme étant du meilleur intérêt du compartiment concerné mais n'excédant pas normalement un jour d'évaluation. Au jour d'évaluation suivant cette période, les dernières demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité.

Si, par suite d'une demande de rachat, la VNI totale de toutes les actions détenues par un actionnaire dans un compartiment descendait au-dessous du montant minimum référencé dans «Investissement et participation minimums» des présents statuts, l'actionnaire-gérant commandité traitera cette demande comme une demande de rachat de l'intégralité des actions de l'actionnaire dans le compartiment concerné.

Art. 9. Conversion d'actions

Sauf prévu autrement dans le document d'émission, les actionnaires qui souhaitent convertir tout ou partie de leurs actions d'une classe ou catégorie particulière en actions d'autres classes ou catégories (dans les limites disponibles) du même compartiment ou en actions de classes ou catégories d'actions identiques ou différentes (dans les limites disponibles) d'autres compartiments, doivent soumettre une demande par télécopie, télex ou courrier à l'agent de registre et de transfert, précisant le compartiment ou les compartiments, la ou les classes/catégories concernées et le nombre d'actions qu'ils souhaitent convertir.

Une conversion d'actions d'une classe ou catégorie spécifique d'un compartiment en des actions d'une autre classe ou catégorie dans le même compartiment et/ou en des actions d'une classe ou catégorie identique ou différente dans un autre compartiment sera traitée comme un rachat d'actions et achat simultané d'actions du compartiment acquis. Un actionnaire qui souhaite convertir ses actions peut de ce fait réaliser un bénéfice ou une perte imposable liée à la conversion selon les lois du pays de sa citoyenneté, résidence ou domicile.

Les actions peuvent être soumises à la conversion lors de tout jour ouvrable.

Toutes les conditions relatives au rachat d'actions s'appliqueront également à la conversion des actions.

Aucune conversion d'actions ne sera effectuée jusqu'à ce qu'un formulaire de demande de conversion dûment complété ou notification écrite acceptée par l'agent de registre et de transfert ait été reçue au siège social de l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement par l'actionnaire) au moment fixé par l'actionnaire-gérant commandité agissant au nom de la Société au Luxembourg, comme décrit plus amplement dans le document d'émission. Les demandes reçues en retard seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant.

Lors de la conversion d'actions, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions d'investissement minimum applicables mentionnées à l'article 8.2 des présentes.

Si, par suite d'une demande de conversion, la VNI totale de toutes les actions détenues par l'actionnaire dans un compartiment descend au-dessous du montant minimum référencé dans «Investissement et participation minimums» des présents statuts, l'actionnaire-gérant commandité peut traiter cette demande comme une demande de conversion de la participation intégrale de cet actionnaire dans le compartiment concerné.

Les conversions seront effectuées sur la base des VNI respectives des actions concernées de la classe ou catégorie précises d'actions ou compartiment, aux jours d'évaluations concernés suivant la réception par l'agent de registre et de transfert des documents mentionnés dans le document d'émission, déduction faite de toute charge de conversion précisée dans le document d'émission.

Art. 10. Charges de la Société

10.1 Généralités

La Société s'acquittera sur l'actif du compartiment concerné de toutes les dépenses à payer par le compartiment, notamment mais non exclusivement:

- les frais payables à et les remboursements raisonnables et dépenses pour le compte de tiers occasionnés par l'agent de dépôt, domiciliataire, registre et de transfert, le cas échéant;
- toute taxe pouvant être due sur les actifs et le revenu du compartiment;
- les frais bancaires courants dus sur transactions impliquant des titres détenus dans le compartiment;
- les frais légaux subis par la banque de dépôt agissant dans l'intérêt des actionnaires;
- le coût de toute assurance de responsabilité ou assurance contre les détournements couvrant tous les frais, dépenses ou pertes ressortant de toute obligation ou demande du chef de dommage ou autre dédommagement demandé contre l'agent de dépôt ou autres agents de la Société pour violation de la loi ou non-respect de leurs obligations respectives découlant des présents statuts ou autres à l'encontre de la Société;
- les frais et dépenses de rédaction et impression des confirmations écrites d'actions; les frais et dépenses de rédaction et/ou de dépôt et impression du L'actionnaire-gérant commandité et tout autre document concernant la Société, incluant les déclarations d'enregistrement et documents d'émission et notes explicatives auprès de toute autorité (y compris les associations de maisons de courtage de valeur locales) ayant compétence sur la Société ou sur l'offre d'actions de la Société; les frais et dépenses de rédaction, dans telles langues nécessaires dans l'intérêt des actionnaires, incluant les bénéficiaires réels des actions et la distribution annuelle et semestrielle de rapports et autres rapports ou documents exigés par les lois ou règlements en vigueur des autorités susmentionnées; les frais de comptabilité, tenue des comptes et calcul de la VNI par l'Agent Administratif; les frais de rédaction et distribution d'avis publics aux actionnaires; les honoraires d'avocats et du réviseur d'entreprise agréé; et tous frais administratifs similaires, y compris toute dépense publicitaire et autres dépenses occasionnées directement par l'offre et la distribution d'actions.

Toute dépense récurrente sera d'abord imputée sur le revenu, puis sur les plus-values et enfin sur les actifs. D'autres charges pourront être amorties sur une période n'excédant pas 5 ans.

10.2 Frais de constitution et de lancement de la Société

Les frais et dépenses de constitution de la Société et l'émission initiale de ses actions seront supportés par la Société et amortis sur une période n'excédant pas 5 ans à partir de la constitution de la Société et en autant de montants que fixés chaque année par l'actionnaire-gérant commandité sur une base équitable.

10.3 Frais de constitution et de lancement des compartiments supplémentaires

Les frais et dépenses occasionnées par la création d'un compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans sur l'actif de ce compartiment seulement et dans des montants fixés chaque année par l'actionnaire-gérant commandité sur une base équitable. Le compartiment nouvellement constitué ne supportera pas une proportion des frais et dépenses occasionnés par la constitution du Fonds et l'émission initiale d'actions non encore amortie au moment de la constitution du nouveau compartiment.

10.4 Commission de l'actionnaire-gérant commandité

L'actionnaire-gérant commandité est autorisé à recevoir une commission de gestion à imputer sur l'actif net de chaque compartiment. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursèrent et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par l'actionnaire-gérant commandité seront supportés par le compartiment concerné.

10.5 Commission du gestionnaire en investissement

Le gestionnaire en investissement est autorisé à recevoir une commission de gestion à imputer sur l'actif net de chaque compartiment. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursèrent et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par le gestionnaire en investissement seront supportés par le compartiment concerné.

10.6 Commissions du conseiller en investissement

Le conseiller en investissement est autorisé à recevoir une commission de conseil à imputer sur l'actif net de chaque compartiment. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursèrent et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par le conseiller en investissement seront supportés par le compartiment concerné.

10.7 Commissions de l'Agent Administratif

L'Agent Administratif est autorisé à recevoir une commission d'administration sur l'actif net du compartiment concerné. Cette commission dépendra de la politique d'investissement du compartiment concerné.

Tout déboursèrent et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposés par l'Agent Administratif seront supportés par le compartiment concerné.

10.8 Commissions de l'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert L'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert sera autorisé à recevoir une commission dont le montant maximum sera indiqué dans le document d'émission. En outre, la banque de dépôt peut recevoir des frais bancaires habituels pour transactions.

Tout déboursèrent et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposé par l'agent de dépôt, domiciliataire, registre et de transfert et tous frais de dépôt des banques et établissements financiers ayant la garde de l'actif d'un compartiment seront supportés par le compartiment concerné.

Art. 11. Exercice comptable

L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et sera clos le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice comptable se terminera le 31 décembre 2012.

Les comptes consolidés de la Société seront tenus dans la monnaie de référence de la Société. Les états financiers liés aux compartiments séparés seront exprimés dans la devise de référence du compartiment concerné.

Art. 12. Publications

Les rapports annuels vérifiés seront mis à la disposition des actionnaires gratuitement aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et du domiciliataire.

Toute autre information financière soumise à publication concernant la Société, y compris la VNI, le prix d'émission, de conversion et de rachat des actions de chaque compartiment et toute suspension de l'évaluation, sera mise à disposition du public aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et de tout domiciliataire.

Dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise ou décidée par l'actionnaire-gérant commandité, tout avis aux actionnaires sera envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, envoyé aux actionnaires par courriel, publié sur le site Internet de la Société, dans un ou plusieurs journaux et/ou dans le Mémorial.

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action

13.1 Fréquence de calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie dans le compartiment concerné sera calculée au moins deux fois par an comme décrit plus amplement dans le document d'émission (un «jour d'évaluation»), conformément aux dispositions de «l'évaluation de l'actif» ci-dessous. Ce calcul sera effectué par l'Agent Administratif en sa qualité d'administrateur sous la direction et responsabilité ultime de l'actionnaire-gérant commandité.

13.2 Calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie d'actions dans le compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence de chaque compartiment concerné et sera fixée à chaque jour d'évaluation en divisant l'actif net du compartiment attribuable à la classe ou à la catégorie concernée, étant la valeur de l'actif total de ce compartiment allouable justement à la classe ou catégorie moins la portion du passif du compartiment justement allouable à la classe ou la catégorie, pour chaque jour d'évaluation, par le nombre total d'actions de la classe ou catégorie en circulation au jour d'évaluation concerné, conformément aux règles d'évaluation prévues à «Évaluation de l'actif».

L'actif et le passif de chaque compartiment sont évalués dans leur devise de référence.

La VNI par action peut être arrondie par excès ou par défaut à l'action la plus proche de la devise de référence décidée par l'actionnaire-gérant commandité.

13.3 Suspension provisoire du calcul

L'actionnaire-gérant commandité peut suspendre le calcul de la VNI par action d'un compartiment et, en conséquence, l'émission et le rachat d'actions par ses actionnaires ainsi que la conversion à partir d'actions et en actions de chaque compartiment:

- lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses et autres marchés réglementés fournissant la base de l'évaluation d'une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable au compartiment ou lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable à chaque compartiment est libellée, sont fermés autrement qu'aux jours fériés ou si les transactions y sont soumises à des restrictions ou suspendues;

- lorsque, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, la cession d'actifs de la Société attribuables à chaque compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans nuire gravement aux intérêts des actionnaires;

- dans le cas d'une interruption des moyens normaux de communication utilisés pour l'évaluation de l'investissement de la Société attribuable à chaque compartiment, ou si, en raison de circonstances exceptionnelles, la valeur de l'actif de la Société attribuable au compartiment ne peut être déterminée avec suffisamment de rapidité et de précision;

- si, par suite de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont impraticables ou si les achats et ventes des actifs de la Société attribuables à tel compartiment ne peuvent être réalisés aux taux de change normaux.

Toute suspension doit être publiée et notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la VNI a été suspendu.

Pareille suspension concernant un compartiment n'aura aucun d'effet sur le calcul de la VNI par action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions de tout autre compartiment.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la VNI par action dans le compartiment concerné.

13.4 Évaluation des actifs

L'actif de la Société, relatif à chaque compartiment, doit comprendre:

- (i) l'ensemble des liquidités en caisse ou en dépôt, en ce compris tous intérêts échus y afférents;
- (ii) l'ensemble des effets et billets payables à vue et tout produit à recevoir (incluant les produits non encore perçus liés à la cession de titres);
- (iii) l'ensemble des obligations, obligations à terme, certificats de dépôt, actions, obligations non garanties, titres à revenu fixe, bons de souscriptions, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et actifs similaires qui sont la propriété de la Société;
- (iv) tous dividendes en actions, dividende en espèces et distributions en numéraire à recevoir par la Société dans la mesure où la Société peut raisonnablement disposer d'informations y relatives;
- (v) tous intérêts échus sur les actifs porteurs d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si lesdits intérêts sont compris ou reproduits dans le principal desdits actifs;
- (vi) les frais d'établissement de la Société, incluant les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
- (vii) la valeur liquidative des contrats de change à terme et toute option d'achat ou de vente où la Société détient une position ouverte;
- (viii) tous autres actifs de toute sorte et de toute nature incluant les charges payées d'avance.

La valeur de l'actif de chaque compartiment sera déterminée comme suit:

a) la valeur de tout numéraire en caisse ou en dépôt, les factures et billets payables sur demande et créances clients, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus comme susmentionné mais non encore reçus doit en être le montant intégral, sauf au cas où leur paiement ou réception intégrale est peu probable, auquel cas la valeur est calculée après une déduction considérée comme appropriée pour en refléter la valeur réelle;

b) la valeur des titres cotés ou échangés sur un marché réglementés, une Bourse ou autres marchés réglementés sera évaluée au dernier cours disponible sur ces marchés. Si un titre est coté ou échangé sur plusieurs marchés, le cours de clôture sur le marché qui constitue le marché le plus représentatif de ces titres, sera déterminant;

c) dans le cas où les titres ne seraient pas cotés ou échangés sur un marché réglementé, une Bourse ou autres marchés réglementés ou si, selon l'avis du L'actionnaire-gérant commandité, le dernier cours disponible ne reflète pas exactement la juste valeur de marché des titres concernés, la valeur des titres sera fixée par l'actionnaire-gérant commandité sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi par l'actionnaire-gérant commandité;

d) la valeur liquidative des contrats à terme standardisés, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option non négociés sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés signifiera leur valeur de liquidation

nette fixée, conformément aux principes établis par l'actionnaire-gérant commandité, sur une base appliquée régulièrement pour chaque contrat différent. La valeur de liquidation des contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré, ou contrats de change à option négociés sur des marchés réglementés, Bourse ou autres marchés réglementés sera fondée sur les derniers cours à terme disponibles de ces contrats sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats sont échangés par la Société; si un contrat à terme standardisé, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option ne peut être liquidé le jour où l'actif net est fixé, la base visant à déterminer la valeur de liquidation du contrat sera la valeur que l'actionnaire-gérant commandité juge juste et raisonnable;

e) la VNI par action de chaque compartiment peut être déterminée en utilisant une méthode d'amortissement du coût pour tout investissement avec date d'échéance à court terme. Cela implique d'évaluer un investissement à son cours puis d'accepter un amortissement constant jusqu'à échéance de toute remise ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude dans l'évaluation, elle peut engendrer des périodes pendant lesquelles la valeur, fixée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que le compartiment recevrait s'il cédait l'investissement. L'Agent Administratif évaluera régulièrement la méthode d'évaluation et recommandera des modifications, lorsque cela est nécessaire, afin de garantir que les investissements du compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur de marché comme déterminé en bonne foi par l'Agent Administratif. Si l'Agent Administratif estime qu'un écart par rapport au coût amorti par action peut engendrer une dilution importante ou un autre résultat injuste pour les actionnaires, l'Agent Administratif procédera à des rectifications, le cas échéant, comme il le juge approprié afin d'éliminer ou de réduire, dans la mesure du possible, la dilution ou les résultats injustes;

Le compartiment concerné doit, en principe, conserver dans son portefeuille les investissements déterminés par la méthode d'amortissement du coût jusqu'à leurs dates d'échéance respectives;

f) les swaps de taux sont évalués à leur juste valeur de marché établie par référence à la courbe de taux d'intérêt en vigueur. Les swaps liés à l'indice de référence et aux instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice de référence ou instrument financier applicable.

L'évaluation de l'accord de swap de l'indice de référence ou instrument financier sera fondée sur la valeur de marché de la transaction du swap établie de bonne foi conformément aux procédures fixées par l'Agent Administratif;

g) tout autre actif sera évalué à la juste valeur de marché fixée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Agent Administratif;

h) l'Agent Administratif peut autoriser d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un actif de la Société.

Dans le cas où des circonstances extraordinaires rendent les évaluations susmentionnées impossibles ou inadéquates, l'Agent Administratif est autorisé à adopter, prudemment et de bonne foi, d'autres règles aux fins d'aboutir à une évaluation juste de l'actif de la Société.

Si, depuis le moment de détermination de la VNI par action de toute classe ou catégorie dans un compartiment particulier, une modification importante a eu lieu dans les cours des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du compartiment sont échangés ou cotés, l'Agent Administratif peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation de la VNI par action et procéder à une seconde évaluation. Tous les ordres de souscription, rachat ou change reçus ce jour là seront traités avec la seconde VNI par action.

Le passif de la Société devra comprendre:

- (i) tous les emprunts, effets échus et comptes à verser exigibles;
- (ii) tous intérêts échus sur emprunts de la Société (y compris les frais encourus dans le cadre de la conclusion de ces emprunts);
- (iii) tous frais administratifs échus ou réduits;
- (iv) tout passif connu, présent ou futur, incluant toute obligation contractuelle exigible ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs fondée sur le capital et le revenu au jour d'évaluation concerné, comme déterminé de temps à autre par l'actionnaire-gérant commandité ainsi que toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par l'actionnaire-gérant commandité; et
- (vi) tout autre passif de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception du passif représenté par les actions de la Société. Pour la détermination du montant de ce passif, l'actionnaire-gérant commandité prendra en compte toutes les dépenses payables et tous les frais occasionnés par la Société, qui comprennent entre autres les commissions et dépenses détaillées dans leur section correspondante.

La VNI par action pour chaque compartiment est fixée par l'Agent Administratif agissant en sa capacité d'administrateur et mise à disposition à son siège social.

Chaque compartiment sera évalué de telle sorte que tous les accords visant à racheter ou céder les titres sont reflétés à la date d'exécution et tous les dividendes et les distributions à recevoir sont regroupés aux dates de détachement du droit au dividende concernées.

Art. 14. Politique de distribution

L'actionnaire-gérant commandité peut déclarer des distributions annuelles ou intérimaires à partir des bénéfices sur revenu des investissements et gains sur capital réalisés et, s'il est jugé nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, à partir de tous autres fonds disponibles pour la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne peut être faite s'il en résulte que l'actif total net de la Société chute au-dessous de son équivalent dans la monnaie de référence de la Société du montant minimum de l'actif net des organismes de placement collectif requis par la loi luxembourgeoise.

Les distributions effectuées et non réclamées pendant cinq ans à partir de leur échéance expireront et reviendront au compartiment concerné.

Art. 15. Amendements aux statuts

L'assemblée générale des actionnaires peut dans l'intérêt des actionnaires modifier les statuts de la Société, en respectant les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 16. Durée, Liquidation et Incorporation de la Société et de tout compartiment, Classe ou Catégorie

La Société et chaque compartiment sont constitués pour une durée indéterminée.

La Société peut à tout moment être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 15 des présents statuts.

Si le capital social descend au-dessous des deux tiers du capital minimum indiqué, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale par l'actionnaire-gérant commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est exigé, décidera à la simple majorité de votes des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société peut également être référée à l'assemblée générale lorsque le capital social tombe au-dessous d'un quart du capital minimum à l'article 6 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans conditions de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée. L'assemblée doit être convoquée de telle sorte à être tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est descendu au-dessous des deux tiers ou, le cas échéant, du quart du minimum légal. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

L'évènement conduisant à une dissolution de la Société doit être annoncé par avis publié dans le Mémorial. En outre, l'évènement conduisant à la dissolution de la Société doit être annoncé dans au moins deux journaux à diffusion appropriée, dont au moins l'un d'entre eux sera luxembourgeois. Cet évènement sera également notifié aux actionnaires de toute autre manière jugée adéquate par l'actionnaire-gérant commandité.

L'assemblée générale ou, le cas échéant, le(s) liquidateur(s) qu'elle a nommés, réalisera l'actif de la Société ou des classes ou catégories correspondantes et/ou des compartiments dans le meilleur intérêt des actionnaires et sur instruction de l'assemblée générale, la banque de dépôt distribuera les produits nets émanant de la liquidation, après déduction de toutes les dépenses engendrées par la liquidation, parmi les actionnaires des classes, catégories et /ou compartiments concernés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. L'assemblée générale peut distribuer tout ou partie de l'actif de la Société ou des classes, catégories et/ou compartiments en nature à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par l'assemblée générale (y compris mais non limitativement la remise d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les réviseurs d'entreprises agréés de la Société) et au principe d'égalité de traitement des actionnaires.

À la date de la décision de la liquidation de la Société, les produits correspondant aux actions non liquidées seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation de Luxembourg jusqu'à écoulement de la période de prescription. Dans la mesure où la liquidation d'une classe, catégorie et/ou compartiment est concernée, les produits correspondant aux actions non liquidées pour remboursement à la date de la décision de la liquidation de la Société seront gardés en lieu sûr par la banque de dépôt pour une période n'excédant pas 9 mois à partir de la date de la clôture de la liquidation; passé ce délai, ces produits seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation.

Les actions peuvent être rachetées, pourvu que les actionnaires soient traités équitablement.

Au cas où pour une raison quelconque, la valeur de l'actif d'une classe, catégorie ou compartiment descendrait au-dessous du montant que l'actionnaire-gérant commandité considère comme niveau minimum en-dessous duquel la classe, catégorie ou compartiment ne peut fonctionner efficacement de façon économique, ou dans le cas où une modification significative de la situation économique ou politique aurait des retombées sur la classe, catégorie ou compartiment avec des conséquences négatives sur les investissements de cette classe, catégorie ou compartiment ou lorsque la gamme de produits offerts aux clients est rationalisée, l'actionnaire-gérant commandité peut décider de mener une opération de rachat forcé de toutes les actions de la classe, catégorie ou compartiment à la valeur net d'inventaire par action en vigueur au jour d'évaluation, date à laquelle la décision prendra effet (y compris les cours et dépenses précis occasionnés par la réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la classe, catégorie ou du compartiment concernés avant la date de prise d'effet du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons de ce rachat de même que les procédures de mise en oeuvre. A moins qu'il ne soit autrement disposé par l'actionnaire-gérant commandité, les actionnaires de telle classe, catégorie ou compartiment ne peuvent continuer à proposer le rachat ou la conversion de leurs

actions en attendant la mise en place de la décision de liquidation. Si l'actionnaire-gérant commandité autorise le rachat ou la conversion des actions, ces opérations de rachat ou de conversion seront effectuées conformément aux clauses prévues par l'actionnaire-gérant commandité dans les documents de vente des actions, sans frais (mais incluant les cours et dépenses réels occasionnés par la réalisation des investissements, les dépenses de clôture et celles de règlement des impayés) jusqu'à la date de prise d'effet du rachat forcé.

Dans les mêmes circonstances mentionnées dans le paragraphe ci-dessus relatif à la liquidation de classes, catégories et/ou compartiments, l'actionnaire-gérant commandité peut décider de fusionner une classe, catégorie et/ou compartiment avec une autre classe, catégorie et/ou compartiment. Les actionnaires seront informés d'une telle décision par avis envoyé à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par l'actionnaire-gérant commandité, en outre, la publication contiendra des informations relatives à la nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment. Cette publication sera effectuée au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prendra effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport à une nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment ne prenne effet.

L'actionnaire-gérant commandité peut décider de distribuer l'actif de toute classe, catégorie et/ou compartiment à ceux d'un autre OPC soumis à la Loi de 2007 ou à tout autre compartiment d'un autre OPC (cet OPC ou compartiment dans un autre OPC étant appelé le «Nouveau Fonds») (à la suite d'une scission ou d'une fusion, si nécessaire et le paiement du montant correspondant à tout droit à une partie aux actionnaires) là où la valeur de l'actif net d'une classe, catégorie et/ou compartiment est passé à un montant fixé par l'actionnaire-gérant commandité comme étant le niveau minimum de la classe, catégorie et/ou compartiment pour opérer de manière économiquement efficace, ou en cas de changement important de la situation économique ou politique ou pour des raisons de rationalisation. Cette décision sera annoncée par avis envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par l'actionnaire-gérant commandité (en outre, l'avis comprendra des informations relatives au nouveau Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Après cette période, les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront liés par la décision de l'actionnaire-gérant commandité, sous réserve que seuls les actionnaires ayant expressément donné leur accord pourront être transférés à un OPC étranger.

Art. 17. Conflit d'intérêt

Aucun contrat ni aucune autre transaction conclue entre la Société et une autre société ou entreprise ne saurait être entaché ni invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de l'actionnaire-gérant commandité ou agent de la Société aient des intérêts dans ladite autre société ou entreprise ou aient la qualité d'administrateur, agent ou salarié de celle-ci. Le fait pour un administrateur ou agent de la Société d'exercer des fonctions d'administrateur, agent ou salarié d'une société ou entreprise avec laquelle la Société sera amenée à conclure des contrats ou à collaborer d'une quelconque autre manière, ne fera pas obstacle à ce qu'il examine et vote ou agisse dans le cadre de toutes questions ayant trait à ce contrat ou d'autres affaires.

Dans le cas où, dans une quelconque transaction de la Société, un administrateur de l'actionnaire-gérant commandité ou agent de la Société aurait un intérêt contraire aux intérêts de la Société, cet administrateur ou agent devra aviser l'actionnaire-gérant commandité dudit conflit d'intérêt et s'interdira de participer ou de voter dans le cadre de cette transaction. Cette transaction et les intérêts y afférents de cet administrateur ou agent seront examinés lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'expression «conflit d'intérêts», telle qu'employée ci-dessus, n'inclura pas les rapports avec ou sans intérêt dans quelque affaire, position ou transaction que ce soit impliquant une société affiliée ou associée ou une autre personne, entreprise ou entité pouvant de temps à autre, être déterminé par l'actionnaire-gérant commandité à son entière discrétion.

Art. 18. Actionnaire - Gérant Commandité

18.1. La Société sera gérée par un Actionnaire-Gérant Commandité. Il sera actionnaire de la société.

L'actionnaire-gérant commandité est la société EUROFIN CAPITAL KEYSTONE GP, S.à r.l. avec siège social à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

18.2 L'actionnaire-gérant commandité est solidairement et indéfiniment responsable des dettes que la Société ne peut honorer avec ses propres avoirs.

18.3 L'actionnaire-gérant commandité a les pouvoirs les plus étendus faire à tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires seront de la compétence de l'actionnaire-gérant commandité.

18.4 L'actionnaire-gérant commandité peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et affaires de la Société et ses pouvoirs pour porter à terme les actes selon les politiques d'investissement.

En outre, l'actionnaire-gérant commandité peut nommer un ou plus gestionnaires en investissement et/ou conseillers en investissement en respectant les politiques d'investissement de la Société.

Toute nomination de cet ordre peut être révoquée par l'actionnaire-gérant commandité à tout moment.

18.5 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'actionnaire-gérant commandité d'agir comme commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, pourvu

qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, soit désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts, un nouveau commandité. En cas de défaut, la Société sera dissoute et liquidée.

La désignation d'un gérant successeur ne sera pas soumise à l'accord de l'actionnaire-gérant commandité.

18.6 L'actionnaire-gérant commandité peut être révoqué par la Société, suite à une décision du tribunal luxembourgeois compétent, et remplacé par un autre actionnaire-gérant commandité seulement (i) en cas de violation des Statuts, de grosse négligence manifeste, de fraude ou de tout autre acte de mauvaise gestion délibérée, ou (ii) en cas de prise d'acte illégal de l'actionnaire-gérant commandité dans la mesure où cet acte illégal peut-être considéré par l'assemblée générale des actionnaires comme influant sur sa capacité, son honorabilité ou la pertinence de sa mission.

Le remplacement, qui devra être effectif après une décision du tribunal compétent, requiert en premier lieu, une décision de l'assemblée des actionnaires approuvant cette décision à 80% de la majorité des voix exprimées présentes ou représentées à cette assemblée. Cette assemblée générale des actionnaires peut se tenir à tout moment et être appelée par l'actionnaire-gérant commandité sur demande des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital de la Société. Les décisions seront valablement prises, sans accord de l'actionnaire-gérant commandité, puisque ni l'actionnaire-gérant commandité ni aucune autre personne ou entité ayant un intérêt personnel et/ou intérêt financier direct dans le capital de l'actionnaire-gérant commandité, ni aucun gérant de l'actionnaire-gérant commandité ni aucun autre gestionnaire, s'il y en a, n'est autorisé à voter.

En cas de remplacement, l'actionnaire-gérant commandité devra obtenir que les actions d'actionnaire-gérant commandité qu'il détient au moment de son remplacement par son successeur soient transférées sur le champ à son successeur qui doit être désigné en vue de gérer la Société et devra signer tous les actes, contrats et actes notariés et faire en général toutes choses utiles pour mettre en oeuvre ce transfert.

Sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de remplacer l'actionnaire-gérant commandité, et après décision du tribunal luxembourgeois compétent, la Société aura le droit de racheter toutes les actions d'actionnaire-gérant commandité à un prix égal à la juste valeur au successeur de l'actionnaire-gérant commandité, et toutes les actions bénéficiaires seront transférées à la Société ou au successeur de l'actionnaire-gérant commandité, le cas échéant, et ce transfert sera enregistré dans le registre des actions de la Société avec effet à la date à laquelle la Société a notifié cet achat.

En cas de remplacement, la Société pourra verser une indemnité de rupture à l'actionnaire-gérant commandité et ce dernier ne sera pas habilité à recevoir de paiement vis-à-vis des transactions frauduleuses effectuées.

Art. 19. Pouvoirs de signature

La Société sera engagée par la signature de l'actionnaire-gérant commandité ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par l'actionnaire-gérant commandité.

Art. 20. Assemblées générales des actionnaires de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les actionnaires indépendamment de la classe ou catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, sachant que toute résolution de l'Assemblée Générale d'Actionnaires modifiant les statuts ou la création de droits ou obligations vis-à-vis de tiers devra être approuvée par l'actionnaire-gérant commandité.

L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation du Conseil d'administration de l'actionnaire-gérant commandité.

Elle peut également être convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le 20 juin à 10:30 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées d'actionnaires peuvent être tenues à des lieux et moments spécifiés dans les convocations respectives d'assemblées.

Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'actionnaire-gérant commandité conformément sur ordre du jour envoyé au moins huit jours avant la réunion à chaque actionnaire enregistré à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires ou à toute autre adresse indiquée par l'actionnaire concerné. L'ordre du jour sera préparé par l'actionnaire-gérant commandité sauf dans le cas où la réunion serait demandée par écrit par les actionnaires, auquel cas l'actionnaire-gérant commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis donnés aux actionnaires peuvent être envoyés par courriel sur adresse enregistrée uniquement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent comme dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'actionnaire-gérant commandité peut fixer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour l'assistance aux assemblées des actionnaires.

Les affaires traitées lors de toute assemblée des actionnaires se limiteront à celles prévues à l'ordre du jour (qui comprendront les affaires exigées par la loi) et aux activités liées à ces affaires. Chaque action de toute classe ou catégorie donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut agir par procuration lors de toute assemblée générale en nommant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne pour son mandataire, non nécessairement actionnaire et pouvant être administrateur de la Société.

Sauf autrement prévu par la loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 21. Réviseur d'Entreprises agréé

Conformément à la loi de 2007, les comptes et la préparation de toutes les déclarations exigées par la loi luxembourgeoise seront surveillés par un Réviseur d'Entreprises agréé qui sera nommé par l'Assemblée générale et rémunéré par la Société.

Le Réviseur d'Entreprises agréé en fonction peut être démis de ses fonctions à tout moment par l'Assemblée générale.

Art. 22. Dépôt des actifs de la Société

Dans la mesure exigée par la loi de 2007, la Société conclura un accord de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne comme prévu par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, telle qu'amendée (le «dépositaire»).

Le dépositaire aura les pouvoirs et les responsabilités prévus par la loi de 2007.

Si le dépositaire souhaite se retirer, l'actionnaire-gérant commandité devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un remplaçant dans les deux mois suivant la prise d'effet de la démission. L'actionnaire-gérant commandité peut résilier l'accord de dépôt, mais ne peut relever le dépositaire de ses fonctions avant qu'un remplaçant n'ait été trouvé.

Art. 23. Loi, Jurisdiction, Langue en vigueur

Les statuts sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Tout litige survenant entre les actionnaires, l'actionnaire-gérant commandité, le gérant en investissement, l'Agent Administratif et la banque de dépôt doit être réglé conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à moins, cependant que l'actionnaire-gérant commandité, le gérant en investissement, l'Agent Administratif et la banque de dépôt se soumettent, ainsi que la Société, (i) à la juridiction des cours des pays dans lesquels les actions sont offertes ou vendues, concernant les litiges émanant d'investisseurs résidant dans ces pays et, (ii) concernant les affaires relatives aux souscriptions, rachats et conversions par des actionnaires résidant dans ces pays, aux lois de ces pays.

L'anglais sera la langue régissant les présents statuts.

Art. 24. Dispositions générales

Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement prévu par les présents statuts sera réglée conformément à la loi de 2007 et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2013.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrits (310) Actions comme suit:

Eurofin Capital Keystone GP, S. à r.l.	1 Action de Commandité 1 Action Ordinaire
2) Eurofin Capital Management LTD	308 Actions Ordinaires
Total:	310 Actions

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (€ 31.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été certifié par le notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à 3.000,- euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.
- 2.- Est nommée réviseur d'entreprise agréée: BDO Audit, S.A. à L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle.
- 3.- La société sera gérée par son gérant commandité, Eurofin Capital Keystone GP, S. à r.l.
- 4.- Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la représentante des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparants a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. CASAS VILA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 mars 2012. Relation: LAC/2012/13020. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Référence de publication: 2012036687/1420.

(120048864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Formation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 31, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 84.335.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 mars 2012, numéro 2012/0537 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 23 mars 2012, relation: CAP/2012/1095 de la société à responsabilité limitée "FORMATION", avec siège social à L-2533 Luxembourg, 31, rue de la Semois, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 84 335, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 26 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 347 du 2 mars 2002, ce qui suit:

- Messieurs Alain CALMES et Jan-A. THOMMES, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 15 mars 2012.

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-2533 Luxembourg, 31, rue de la Semois.

Bascharage, le 29 mars 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2012039997/25.

(120052400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Firmament Capital Développement, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 157.483.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 20 janvier 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* FIRMAMENT CAPITAL DEVELOPPEMENT

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.483

* Dont le siège social sis au 73, Côte D'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

et ce avec effet au 22 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 mars 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012040033/21.

(120052406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

GES International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.867.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. GES INTERNATIONAL, avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, dénoncé le 9 juin 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH premier juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI LANG avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître GIANNETTI LANG

Le liquidateur

Référence de publication: 2012039998/18.

(120052656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

HR-Lincqx, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.900.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée HR-LINCQX, dont le siège social à L-8133 Bridel, 12, rue Nicolas Goedert, a été dénoncé en date du 18 septembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95.900.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, Premier Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 19 avril 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012039999/20.

(120052479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Isomax Castellum Investment A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 36.721.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. ISOMAX CASTELLUM INVESTMENT A.G., avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, rue Val des Bons Malades, dénoncé le 2 novembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH premier juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI LANG avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012040000/19.

(120052650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Jarvis Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.779.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- JARVIS FINANCIAL S.A. ayant eu son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Me Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2012040002/16.

(120052371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Lancaster Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 95.339.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. LANCASTER INVEST HOLDING, avec siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, dénoncé le 20 mars 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH premier juge, et liquidateur Maître Florence GIANNETTI LANG avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 avril 2012 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012040003/19.

(120052654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Medical Phase One Organization S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.835.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 mars 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme MEDICAL

PHASE ONE ORGANIZATION S.A., dont le siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix a été dénoncé en date du 8 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B94.835.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, Premier Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 19 avril 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012040005/20.

(120052495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

alter promotion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 21.771.

A la suite des cessions de parts du 5 mars 2012 le capital social de la société est désormais souscrit comme suit:

- alter finance sàrl, SPF (Bertrange)	49 parts
- Marie-Thérèse Terens (Bertrange)	1 part
total	50 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2012.

Signature
Le gérant

Référence de publication: 2012040018/15.

(120052665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Alternative Leaders Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 81.119.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 juin 2011

Résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité des voix la reconduction des mandats de M. Pierre Delandmeter, Monsieur Yannick Deschamps et de M. Jean-Marie Fourquin en leur qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de la Fiduciaire Vincent La Mendola. 64 Avenue de la Liberté à Luxembourg comme commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Pour Alternative Leaders Participations S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012040019/18.

(120052567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.052.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 25 mars 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} décembre 2010; et jusqu'après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011; et

- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012040023/17.

(120052574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

BMC Advisory S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1515 Luxembourg, 2, boulevard Ernest Feltgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.438.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution des actionnaires prise en date du 13 mars 2012, que:

- Monsieur Stefaan Moens, né le 13 avril 1973 à Temse, Belgique, ayant son adresse au 2, - Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg a été nommé à la fonction de gérant pour une période indéterminée avec effet immédiat, en remplacement de Madame Bénédicte Colleaux.

- Madame Bénédicte Colleaux, ayant son adresse au 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, cède ses parts sociales à Monsieur Stefaan Moens, né le 13 avril 1973 à Temse, Belgique, ayant son adresse au 2, Boulevard Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg qui détient à présent 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012040024/19.

(120052579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Delta Networks Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.988.

—
Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 15 mars 2012, il a été convenu ce qui suit:

- le siège de la société est transféré

au: 70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

- l'adresse de l'administrateur Peter Magnus est transférée à:

Av. Mediterrania 15C, URB Buenavista, 03720 Benissa, Espagne

- l'adresse du commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION, est transférée au:

70, Grand-Rue, L - 1660 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2012.

Delta Networks Limited S.A.

Signature

Référence de publication: 2012040028/18.

(120052501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Euroville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.401.

—
En date du 29 mars 2012, l'associé unique de la société a pris la décision suivante:

- Résiliation du mandat de réviseur d'entreprises agréé de L'Alliance Révision S.à r.l. avec effet au 29 mars 2012.

- Election de EQ Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 124782, sise 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, avec effet au 29 mars 2012 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euroville S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2012040031/18.

(120052383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Linear System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 153.599.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mars 2012:

La société KPMG Luxembourg, RCS B 149.133, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, a été élue en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012040043/15.

(120052555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 28.141.

Par décision du Conseil d'Administration du 28 mars 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Madame Marie BOURLOND, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 29 MARS 2012.

Pour: SHAFT INVEST S.A. société de gestion de patrimoine familial
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille Wagner / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2012040054/17.

(120052541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Salon d'Esthétique Européen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 1, rue Pierre Grégoire.
R.C.S. Luxembourg B 90.355.

Assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2005

Ordre du jour:

Cession de parts sociales

Monsieur Fabrizio STANDARDI qui détient 1 part de la société cède à Monsieur El Mustapha RIFAI 1 part au prix convenu entre parties, ce dont quittance.

La nouvelle répartition de ladite société est donc comme suit:

Monsieur El Mustapha RIFAI	100 parts
Total	100 parts

El Mustapha RIFAI / Fabrizio STANDARDI

Référence de publication: 2012040052/16.

(120053027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Nevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 128.039.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mars 2012:

La société KPMG Luxembourg, RCS B 149.133, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, a été élue en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012040049/15.

(120052557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Nephila SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 165.797.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037600/10.

(120049741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Immobilière du Dernier Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 162.530.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012037528/9.

(120049687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Marussia Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 146.816.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of February.

Before, Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MARUSSIA LUX S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-9911 Trois Vierges, 9, rue de Drinklange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.816. The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Pierre Probst, notary residing in Ettelbruck on 5 June 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") under number 1384 dated 17 July 2009 and amended by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 May 2011, published in Mémorial C under number 2052 dated 3 September 2011 (the Company).

The meeting is presided by Me Julien Leclère, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Me Franck Farjaudon, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mrs. Chloé Dellandrea, jurist, residing in Luxembourg, The chairman requests the notary to act that:

I. The agenda of the meeting if the following:

1) Increase of the share capital in the Company by the amount of one million two hundred one thousand nine hundred eighty euro (EUR 1,201,980) so as to raise it from its current amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) to one million two hundred sixty-one thousand nine hundred eighty euro (EUR 1,261,980) by the issuance of twenty thousand thirty-three (20,033) new shares with a nominal value of sixty euro (EUR 60) subject to the payment of a global share premium

amounting to ten euro (EUR 10). The subscription and the payment of these new shares to be made by (i) a contribution in cash by Marussia Communications Limited and (ii) a contribution in kind by Nikolay FOMENKO and Anton KOLESNIKOV;

- 2) Subsequent amendment of articles 5 and 6 of the articles of association of the Company;
- 3) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of shares held by them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, by the members of the meeting and the undersigned notary. Such attendance list and the proxies will remain attached to the present deed in order to be registered with the administration.

III. It appears from the said attendance list that all one thousand (1,000) shares representing the whole share capital of the Company are present or represented at such extraordinary general meeting, so that the meeting can validly resolve on its agenda.

After the foregoing is approved, the meeting approved the following resolutions are taken:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of the Company by the amount of one million two hundred one thousand nine hundred eighty euro (EUR 1,201,980) so as to raise it from its current amount of sixty thousand euro (EUR 60,000) to one million two hundred sixty-one thousand nine hundred eighty euro (EUR 1,261,980) by the issuance of twenty thousand thirty-three (20,033) new shares with a nominal value of sixty euro (EUR 60) subject to the payment of a global share premium amounting to ten euro (EUR 10) payable on the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

Thereupon, the following persons declared to subscribe to the new shares as follows:

1) Contribution in cash

(i) Marussia Communications Limited, a company governed by the laws of United Arab Emirates, having its registered office at Dubai International Financial Center, Level 5, Precinct Building 2, Gate Precinct, PO Box 506565, Dubai, United Arab Emirates, here represented by Me Julien Leclère, the said proxy, signed “ne varietur” by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe to seventeen thousand six hundred twenty-nine (17,629) new shares and to have them fully paid up by way of contribution in cash, so that the amount of one million fifty-seven thousand seven hundred forty euro (EUR 1,057,740) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

2) Contributions in kind

(i) Nikolay FOMENKO, government relations, born in Leningard on 30 April 1962, residing in Moscow, District Tverskoi, Séléznevskaya Street, 34, bat I, flat 22, here represented by Me Julien Leclère, the said proxy, signed “ne varietur” by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe to one thousand two hundred two (1,202) new shares and to have them fully paid up by way of contribution in kind consisting of (a) the entirety of the shares held by him in MARUSSIA BEL S.A. and (b) forty-nine per cent (49%) of the share held by him in MARUSSIA Germany GmbH;

(ii) Anton KOLESNIKOV, project manager, born in Moscow on 25 March 1968, residing in Moscow, District Rostokino, Selskhozyaistvennaya Street, 1, bat 3, flat 24, here represented by Me Julien Leclère, the said proxy, signed “ne varietur” by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration, declares to subscribe to one thousand two hundred two (1,202) new shares and to have them fully paid up by way of contribution in kind consisting of (a) the entirety of the shares held by him in MARUSSIA BEL S.A. and (b) forty-nine per cent (49%) of the shares held by him in MARUSSIA Germany GmbH.

As described in the report established by Alter Audit, independent auditor, member of the “Institut des Réviseurs d’Entreprises” and authorized by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), having its registered office in Luxembourg, concluding as follows:

“Based on audits conducted as described above, no facts have been brought to our attention that causes us to believe that the aggregate value of contributions does not match with the number and the nominal value of shares to be issued in return increased by a share premium.”

Such report, signed “ne varietur” by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration, together with the original of the certificate of the statutory auditor ascertaining that the situation of the Company has not changed since the issuance of the report by the independent auditor, the original of the resolutions of the directors of the Company ascertaining that the situation of the Company has not changed since the issuance of the report by the independent auditor, the original of the resolutions of the directors of MARUSSIA BEL S.A. as certifying that the situation of this company has not changed since the issuance of the report by the independent auditor, the original of the resolutions of the managers of MARUSSIA Germany GmbH ascertaining that the situation of this company has not changed since the issuance of the report by the independent auditor.

Second resolution

The meeting resolves to amend the articles 5 and 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:
"SHARES FUNDS

Art. 5. Capital. The share capital is set at one million two hundred sixty-one thousand nine hundred eighty euro (EUR 1,261,980) represented by twenty-one thousand thirty-three (21,033) shares with a nominal value of sixty euro (EUR 60) each.

Any share is fully paid up to one hundred per cent (100%).

Art. 6. Subscription - Payment. It is represented by twenty thousand thirty-three (20,033) shares with a nominal value of sixty euro (EUR 60) each.

Any share is fully paid up to one hundred per cent (100%)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand one hundred seventy Euro (EUR 2,170.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix février.

Par devant, Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MARUSSIA LUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue de Drinklange, L-9911 Trois Vierges, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.816. La Société a été constituée par un acte de Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, le 5 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) sous le numéro 1384, le 17 juillet 2009 et modifié par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2011, publié au Mémorial C sous le numéro 2052, le 3 septembre 2011 (la Société).

L'assemblée est présidée par Me Julien Leclère, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, qui nomme secrétaire, Me Franck Farjaudon, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur, Mlle Chloé Dellandrea, juriste, résidant à Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million deux cent un mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 1.201.980) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) à un million deux cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 1.261.980) par l'émission de vingt mille trente-trois (20.033) nouvelles actions ayant chacune une valeur de soixante euros (EUR 60) suivant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de dix euros (EUR 10). La souscription et le paiement de ces nouvelles actions seront faits par (i) un apport en numéraire par Marussia Communications Limited et (ii) un apport en nature par Nikolay FOMENKO et Anton KOLESNIKOV;

2) Modification subséquente des articles 5 et 6 des statuts de la Société;

3) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont inscrits dans une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actions représentées, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées auprès de l'administration.

III. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les mille actions (1000) représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée puisse valablement décider sur son ordre du jour.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'assemblée approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de un million deux cent un mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 1.201.980) afin de le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000) à un million

deux cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingts euros (EUR 1.261.980) par l'émission de vingt mille trente-trois (20.033) nouvelles actions ayant chacune une valeur de soixante euros (EUR 60) suivant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de dix euros (EUR 10) payable sur le compte prime d'émission de la Société.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, les personnes suivantes ont déclaré souscrire aux nouvelles actions comme suit:

1) Apport en numéraire

(i) Marussia Communications Limited, une société gouvernée par les lois des Emirats Arabes Unis, ayant son siège social à Dubai, International Financial Center, 5e étage, Precinct Building 2, Gate Precinct, PO Box 506565, Dubai, Emirats Arabes Unis, ici représentée par Me Julien Leclère, ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour des fins d'enregistrement, déclare souscrire à dix-sept mille six cent vingt-neuf (17.629) nouvelles actions et de les avoir intégralement payées au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la somme de un million cinquante-sept mille sept cent quarante euros (EUR 1.057.740) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

2) Apports en nature

(i) Nikolay FOMENKO, travaillant dans les relations gouvernementales, né à Leningrad le 30 avril 1962, demeurant à Moscou, District Tverskoi, rue Séléznevskaïa, 34, bat I, appartement 22, ici représenté par Me Julien Leclère, ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour des fins d'enregistrement, déclare souscrire à mille deux cent deux (1.202) nouvelles actions et de les avoir intégralement payées au moyen d'un apport en nature consistant en (a) la totalité des actions qu'il détient dans MARUSSIA BEL S.A. et en (b) quarante-neuf pourcent (49 %) des actions qu'il détient dans MARUSSIA Germany GmbH;

(ii) Anton KOLESNIKOV, manager de projet, né à Moscou le 25 mars 1968, demeurant à Moscou, District Rostokino, rue Selskhozyaistvennaya 1, bat 3, appartement 24, ici représenté par Me Julien Leclère, ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour des fins d'enregistrement, déclare souscrire à mille deux cent deux (1.202) nouvelles actions et les payer entièrement par un apport en nature consistant en (a) la totalité des actions qu'il détient dans MARUSSIA BEL S.A. et en (b) quarante-neuf pourcent (49 %) des actions qu'il détient dans MARUSSIA Germany GmbH.

Comme il est décrit dans le rapport établi par Alter Audit, réviseur indépendant, membre de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises» et autorisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), ayant son siège social à Luxembourg, concluant comme suit:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus; aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentées d'une prime d'émission.»

Ce rapport signé ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour des fins d'enregistrement, ensemble avec l'original du certificat émis par le commissaire aux comptes attestant que la situation de la Société n'a pas changé depuis l'émission du rapport du réviseur d'entreprises, l'original des décisions des administrateurs de la Société confirmant que la situation de la société n'a pas changé depuis l'émission du rapport du réviseur d'entreprises, l'original des décisions des administrateurs de la société MARUSSIA BEL S.A. confirmant que la situation de cette société n'a pas changé depuis l'émission du rapport du réviseur d'entreprises, l'original des décisions des gérants de la société MARUSSIA Germany GmbH confirmant que la situation de cette société n'a pas changé depuis l'émission du rapport du réviseur d'entreprises.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 5 et 6 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivante:

«FONDS SOCIAL

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à un million deux cent soixante et un mille neuf cent quatre-vingts euros (1.261.980 €) représenté par vingt et un mille trente-trois (21.033) actions avec une valeur nominale de soixante euros (60 €) chacune.

Chaque action est libérée à concurrence de cent pourcent (100%).

Art. 6. Souscription - Libération. Il est représenté par vingt mille trente-trois (20.033) actions avec une valeur nominale de soixante euros (60 €) chacune.

Chaque action est libérée à concurrence de cent pourcent (100%).».

Frais

Les frais, coûts, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille cent soixante-dix euros (EUR 2.170,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête en début de ce document.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; et qu'à la demande des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LECLERE, FARJAUDON, DELLANDREA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 février 2012. Relation: LAC/2012/7762. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012036839/200.

(120049575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2012.

Ballywilliam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012037360/12.

(120049695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

PP LuxCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.139.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of March,

before MaTtre Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

The Paragon Fund I GmbH & Co. KG, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office at Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRA 91636, represented by its sole general partner Paragon GP GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having its registered office at Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 180572,

here represented by Mrs Marianne Smetryns, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 March 2012,

The Paragon Parallel Fund I GmbH & Co. KG, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office at Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRA 92380 represented by its sole general partner Paragon GP GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung governed by the laws of Germany, having its registered office at LeopoldstraRe 12, D-80802 Munich, registered with the commercial register of the local court of Munich under number HRB 180572,

here represented by Mrs Marianne Smetryns, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 March 2012.

The above appearing parties being collectively referred to as the "Shareholders".

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of PP LuxCo 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 October 2011,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2,984 of 6 December 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.139.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 23 January 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand six hundred ten euro (EUR 12,610.-).

2 To issue one hundred (100) new class A shares, one hundred (100) new class B shares, one hundred (100) new class C shares, one hundred (100) new class D shares, one hundred (100) new class E shares, one hundred (100) new class F shares, one hundred (100) new class G shares, one hundred (100) new class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of five hundred fifty-five thousand five hundred forty-six euros (EUR 555,546.00) by the Company's shareholders and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) up to twelve thousand six hundred ten euro (EUR 12,610).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one hundred (100) new class A shares, one hundred (100) new class B shares, one hundred (100) new class C shares, one hundred (100) new class D shares, one hundred (100) new class E shares, one hundred (100) new class F shares, one hundred (100) new class G shares, one hundred (100) new class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

(i) The Paragon Fund I GmbH & Co. KG, prenamed, represented as above mentioned, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "The Paragon Fund I").

The Paragon Fund I declared to subscribe for ninety-eight (98) new class A shares, ninety-eight (98) new class B shares, ninety-eight (98) new class C shares, ninety-eight (98) new class D shares, ninety-eight (98) new class E shares, ninety-eight (98) new class F shares, ninety-eight (98) new class G shares, ninety-eight (98) new class H shares, ninety-eight (98) new class I shares and ninety-eight (98) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of five hundred forty-four thousand three hundred fifty-two euro and twenty cent (EUR 544,352.20) and to fully pay in cash for these shares.

Out of the total amount of five hundred forty-four thousand three hundred sixty-two euro (EUR 544,362), nine euro and eighty cent (EUR 9.80) had been allocated to the subscribed capital of the Company, and the remaining amount, i.e. five hundred forty-four thousand three hundred fifty-two euro and twenty cent (EUR 544,352.20) to the share premium account of the Company.

(ii) The Paragon Parallel Fund I GmbH & Co. KG, prenamed, represented as above mentioned, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "The Paragon Parallel Fund I").

The Paragon Parallel Fund I declared to subscribe for two (2) new class A shares, two (2) new class B shares, two (2) new class C shares, two (2) new class D shares, two (2) new class E shares, two (2) new class F shares, two (2) new class G shares, two (2) new class H shares, two (2) new class I shares and two (2) new class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, together with the payment of a share premium in a total amount of eleven thousand one hundred ninety-three euro and eighty cent (EUR 11,193.80) and to fully pay in cash for these shares.

Out of the total amount of eleven thousand one hundred ninety-four euro (EUR 11,194), twenty euro cent (EUR 0.20) had been allocated to the subscribed capital of the Company, and the remaining amount, i.e. eleven thousand one hundred ninety-three euro and eighty cent (EUR 11,193.80) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of five hundred fifty-five thousand five hundred fifty-six euro (EUR 555,556) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The Shareholders resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot one hundred (100) new class A shares, one hundred (100) new class B shares, one hundred (100) new class C shares, one hundred (100) new class D shares, one hundred (100) new class E shares, one hundred (100) new class F shares, one hundred (100) new class G shares, one hundred (100) new class H shares, one hundred (100) class I shares and one hundred (100) new class J shares according to the above mentioned subscriptions.

Third resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand six hundred ten euro (EUR 12,610.-) divided into one million two hundred forty-one thousand two hundred (1,241,200) class A shares (the "Class A Shares"), two thousand two hundred (2,200) class B shares (the "Class B Shares"), two thousand two hundred (2,200) class C shares (the "Class C Shares"), two thousand two hundred (2,200) class D shares (the "Class D Shares"), two thousand two hundred (2,200) class E shares (the "Class E Shares"), two thousand two hundred (2,200) class F shares (the "Class F Shares"), two thousand two hundred (2,200) class G shares (the "Class G Shares"), two thousand two hundred (2,200) class H shares (the "Class H Shares"), two thousand two hundred (2,200) class I shares (the "Class I Shares") and two thousand two hundred (2,200) class J shares (the "Class J Shares") (together referred to as the "shares" and each a "share"). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

The Paragon Fund I GmbH & Co. KG, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au LeopoldstraRe 12, D-80802 Munich, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRA 91363 représentée par son associé commandité unique Paragon GP GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung ayant son siège social au Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 180572,

représentée par Madame Marianne Smetryns, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mars 2012,

The Paragon Parallel Fund I GmbH & Co. KG, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social au Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Allemagne, immatriculé au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRA 92380 représentée par son associé commandité unique Paragon GP GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung ayant son siège social au Leopoldstraße 12, D-80802 Munich, Allemagne, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Munich sous le numéro HRB 180572,

représentée par Madame Marianne Smetryns, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 mars 2012.

Les comparantes sont collectivement désignées les «Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seules et uniques associées de PP LuxCo 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 7 octobre 2011, publié au Mé-

morial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2.984 du 6 décembre 2011 et immatriculée au auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.139.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 23 janvier 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) à douze mille six cent dix euros (EUR 12.610,-).

2 Émission de cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie A, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie B, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie C, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie D, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie E, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie F, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie G, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie H, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie I et cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent quarante-six euros (EUR 555.546,00) par les associés de la Société à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600) à douze mille six cent dix euros (EUR 12.610).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie A, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie B, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie C, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie D, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie E, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie F, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie G, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie H, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie I et cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu

(i) The Paragon Fund I GmbH & Co. KG, mentionnée ci-dessus, représentée comme ci-dessus mentionné, en vertu de la procuration susmentionnée («The Paragon Fund I»).

The Paragon Fund I a déclaré souscrire quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie A, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie B, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie C, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie D, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie E, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie F, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie G, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie H, quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie I et quatre-vingt-dix-huit (98) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent quarante-quatre mille trois cent cinquante-deux euros et vingt centimes d'euros (EUR 544.352,20) à libérer intégralement en espèces.

Sur le montant total de cinq cent quarante-quatre mille trois cent soixante-deux euros (EUR 544.362), neuf euros et quatre-vingt centimes d'euros (EUR 9,80) ont été affectés au capital social de la Société et le solde, soit cinq cent quarante-quatre mille trois cent cinquante-deux euros et vingt centimes d'euros (EUR 544.352,20) au compte de prime d'émission de la Société.

(ii) The Paragon Parallel Fund I GmbH & Co. KG, mentionnée ci-dessus, représentée comme ci-dessus mentionné, en vertu de la procuration susmentionnée («The Paragon Parallel Fund I»).

The Paragon Parallel Fund I a déclaré souscrire deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie A, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie B, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie C, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie D, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie E, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie F, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie G, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie H, deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie I et deux (2) parts sociales nouvelles de catégorie J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale

avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de onze mille cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt centimes d'euros (EUR 11.193,80) à libérer intégralement en espèces.

Sur le montant total de onze mille cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 11.194), vingt centimes d'euros (EUR 0,20) ont été affectés au capital social de la Société et le solde, soit onze mille cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt centimes d'euros (EUR 11.193,80) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-six euros (EUR 555.556,00) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Les Associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'attribuer les cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie A, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie B, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie C, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie D, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie E, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie F, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie G, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie H, cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie I et cent (100) parts sociales nouvelles de catégorie J, conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent dix euros (EUR 12.610,-) représenté par un million deux cent quarante et un mille deux cents (1.241.200) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et deux mille deux cents (2.200) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (ensemble les «parts sociales» et chacune une «part sociale»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ce dernier a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Smetryns, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 mars 2012. REM/2012/235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012037629/239.

(120049805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Real Fun Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012037639/10.

(120049832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Hupah Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 166.403.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012037500/10.

(120049834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

H&F Wings Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.629,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.172.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012037495/11.

(120049809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

AR - WE Echafaudages s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 143.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012037353/10.

(120049833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Alken Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012037347/10.

(120049802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Pelleas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 127.231.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012037619/14.

(120049794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Real Fun Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012037638/10.

(120049867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

KKR Debt Investors 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 138.313.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012037551/10.

(120049866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Intent Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.771.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 21 février 2012.

Référence de publication: 2012037523/10.

(120049868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Hupah Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 165.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012037499/10.

(120049837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Syneco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 97, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 85.034.

L'an deux mille douze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Cyrus NESHVAD, indépendant, demeurant à L-8085 Bertrange, 10 rue Michel Rodange.

Lequel comparant déclare qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée SYNECO S.à r.l., avec siège social à L-L-8315 Olm, 6, Op der Wiss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 535 en date du 5 avril 2002.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont il reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article cinq des statuts.

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Olm à Bertrange et de modifier par conséquent l'article cinq premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Bertrange.

(Le reste sans changement.)

L'adresse du siège est fixée à L-8081 Bertrange, 97 rue de Mamer.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EURO (600.-EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Neshvad; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 2012. Relation: EAC/ 2012/2581. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2012.

Référence de publication: 2012037693/39.

(120049855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Cleantech Europe II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.000.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 20 février 2012.

Référence de publication: 2012037396/10.

(120049836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.

Infinity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012037521/10.

(120049863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2012.
